

Conseil d'école du 05 novembre 2018 à 18h Ecole élémentaire Saint- Exupéry CHAURAY

Les membres du conseil d'école :

Absente, excusée : Mme Boulineau, Inspectrice de l'Education Nationale

Les enseignants-es de l'école :

Présents-tes :

Mme Marsault : Directrice de l'école et présidente de séance

Mme Adam, Mme Arrivé, M. Auchatraire (membre du RASED), M. Biraud, Mme Cailbault M. Decroix, M. Gendron, Mme Girard, Mme Huet, M. Houitte, Mme Huort, Mme Lalande, Mme Lebrault, M. Maillet, Mme Millet, Mme Papin, Mme Sanguy, Mme Terrien

Secrétaire de séance : M. Arnaud Biraud

Les parents élus-es aux élections du 12 octobre 2018 :

Présents-es

Titulaires : Mme Cantet, Mme Cessac, Mme Corbeau, M. Faupin, Mme Foireau, Mme Germain, M. Joubert, M. Lair, Mme Macé, Mme Perez, Mme Raffoux, Mme Ludwig, Mme Vidoni

Absente : Mme Ostan

Suppléants : Mme Corneille, Mme Guillemet, Mme Michel, Mme Musset, Mme Tison

L'équipe municipale :

M. Toribio : Directeur Général des Services

Mme Musellec : Adjointe, chargée des affaires scolaires et péri-scolaires

M. Printemps : Directeur des affaires scolaires et Responsable du restaurant scolaire

Absents excusés : M. Brossard, maire de Chauray, M. Bonnenfant Service jeunesse

Ordre du jour :

1. Le résultat de l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école
2. Les effectifs
3. Le règlement intérieur de l'école
4. Nouveaux rythmes scolaires : organisation de la pause méridienne, bilan de la 1^{ère} période et perspectives.
5. Plan Particulier de Mise en Sûreté : présentation des nouveaux systèmes d'alarme et des protocoles d'exercice de confinement ou d'évacuation.
6. Projets pour l'année scolaire 2018-2019
7. Travaux et équipements : réalisés et en projet pour l'année scolaire 2018/2019
8. Questions du comité des parents élus

1. Résultat des élections au conseil d'école

Il y a eu 205 votants sur 627 inscrits, soit 32,70% de participation, en hausse de 7,50% par rapport à la participation de l'année dernière. La liste se compose de 14 titulaires et de 5 suppléants qui seront invités à participer à chaque réunion du conseil d'école ; leur voix ne sera que consultative sauf en cas de remplacement d'un élu titulaire.

2. Effectifs

372 élèves dont 11 élèves dans le dispositif ULIS. (343 élèves en 2017-2018 à la même période, soit 29 de plus)

Actuellement, 4 enfants de la communauté des gens du voyage sont inscrits.

CP Anne Sophie Arrivé : 25

CP Béatrice Cailbault : 26

CP Yann Gendron : 25

CP-CE1 Emeline Huet : 6 + 20 = 26

CE1 Jean Pierre Houitte 29

ULIS Aurélie Terrien : 11

CE1-CE2 Amélie Girard et Nathalie Sanguy 14+14 = 28

CE2 Sandrine Huort 29

CE2 Arnaud Biraud 29

CM1 Karine Lalande 28
CM1 Olivier Decroix et Rachel Maillet 29
CM1-CM2 Aurélie Lebrault 8+21 = 29
CM2 Céline Adam 29
CM2 Sophie Millet 29

Taux d'encadrement : 27,77 élèves par classe (25,85 l'année dernière)

Présentation des personnels qui interviennent dans l'école auprès des élèves :

- M. Karim Auchatraire est un enseignant du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées pour les Elèves en Difficulté) il intervient auprès des élèves en difficulté scolaire. Il prend en charge des élèves dans les écoles de Chauray (maternelle et élémentaire) et de Chaban mais son secteur d'intervention est plus étendu (Augé et Saivres). Il apporte une aide pédagogique dans le cadre des apprentissages fondamentaux en prenant les élèves par petits groupes.

- Mme Nadine Taveau est la psychologue scolaire au sein de ce réseau d'aides ; elle assure également le suivi des élèves affectés dans le dispositif ULIS. Elle reçoit en entretien l'élève, sa famille lorsqu'un enseignant en ressent la nécessité. Un bilan permet alors de définir l'aide à lui apporter.

Une aide pédagogique peut être mise en place en petit groupe en lien avec le travail de la classe pour une période (sur une période) autour de la lecture et des mathématiques. Le projet d'aide peut être reconduit si besoin. Les interventions se font prioritairement sur les classes de CP, CE1 et CE2 à l'école élémentaire.

Les coordonnées du RASED sont indiquées dans le document de rentrée.

- M. Jacques Chaboissant : enseignant référent qui assure le suivi de la scolarité des élèves en situation de handicap. Il organise les équipes de suivi de scolarité pour ces élèves en lien avec la MDPH. Chaque élève a ainsi un projet personnalisé de scolarisation et peut si c'est nécessaire, avoir un Assistant de vie Scolaire (AVS) pour l'aider dans ses apprentissages. Elles sont au nombre de 3 :

- Mme Djamila Colombo, Mme Charlène Dugast et Mme Fernanda Mendès ; elles ont chacune un ou plusieurs élèves en charge.

- Mme Marlène Thibal-Maziat est AVS CO, elle est affectée sur la classe ULIS.

- Melle Mélanie Rodrigues est en service civique depuis le 1^{er} octobre. Elle contribuera aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes pendant le temps scolaire et pourra apporter une aide à la direction.

- Mme Marianne Papin, professeur des écoles remplaçante rattachée à l'école St Exupéry de Chauray ; elle a un secteur d'intervention correspondant à la circonscription de St Maixent/Niort.

- Mme Teillet, infirmière scolaire, qui a des missions de prévention auprès des élèves, qui peut intervenir sur demande des enseignants, des parents ou des enfants qui en exprimeraient le besoin. Elle suit également les élèves qui ont un PAI ou un suivi médical particulier.

- Mme Julie Auriault est une enseignante spécialisée dans la prise en charge des élèves de la communauté des gens du voyage ; elle intervient régulièrement auprès d'eux.

3. Le règlement intérieur de l'école

Peu de modifications sont apportées au règlement pour cette année scolaire 2018/2019 :

- Le changement de l'organisation de la semaine (4 jours) et les horaires,
- L'interdiction de l'utilisation du téléphone portable à l'école ou de tout autre objet connecté.

VIII-1 : Interdiction de l'utilisation du téléphone portable à l'école

L'utilisation de tous les équipements terminaux de communications électroniques (téléphones mobiles, montres connectées, tablettes...) est interdite dans l'enceinte de l'école. Elle s'applique aussi lors des activités liées à l'enseignement, organisées en dehors de l'école, par exemple en éducation physique et sportive, lors des sorties et voyages scolaires.

L'utilisation d'un téléphone ou autre équipement terminal de communications électroniques par un élève, entraînera la confiscation de l'appareil, désormais prévue par la loi, par un personnel enseignant ou de direction. L'appareil ne pourra être restitué que si l'un des parents se présente à l'école après en avoir été informé.

Toutefois, si un(e) élève est autorisé(e) par l'un des parents à détenir un téléphone, il (elle) devra le remettre éteint à un adulte dès son arrivée à l'école, le matin et passer le reprendre en fin de journée dans le bureau de direction.

Le titre III apporte des précisions quant au déroulement de la scolarité à l'école pour la réussite de chacun des élèves (prise en charge des élèves en difficultés ou ayant une reconnaissance de handicap. Les titres IV et V développent la question des responsabilités des différents acteurs de la communauté éducative, définissent les règles de vie collective, les droits et devoirs de chacun, le principe de laïcité. Les élèves sont accueillis à l'école et lors des sorties scolaires, dans des conditions de sécurité optimales fixées dans ce règlement. Le règlement intérieur développe également les points tels que l'hygiène, la santé, la sécurité, les interventions de personnes extérieures à l'école.

L'organisation qui consiste à accueillir les élèves de CP et de CE1 et de CM2 dans la classe de Mme Adam, directement dans les classes par les maîtres et les maîtresses à partir de 8h50 est reconduite pour cette année scolaire.

Des adultes assurent la surveillance à l'entrée de l'école et dans la cour. Le portillon doit être refermé après chaque mouvement d'entrée des élèves.

La sortie des classes dans les 2 bâtiments se fait toujours avec la carte. (En cas de perte, il faut en demander une autre). La même carte est utilisée pour la sortie à midi.

Quand un élève n'a pas sa carte de sortie et que les parents ne sont pas joignables, il va en garderie.

Rappels :

- Les enseignants ne peuvent pas donner de médicament même avec une ordonnance du médecin.
- Prévenir en cas d'absence de son enfant : par mail, par téléphone (donner le nom et la classe de l'élève)

L'entrée au self se fait selon un planning qui a été établi en début d'année scolaire : 3 services entre 12h et 13h20.

Vote du règlement intérieur de l'école : le règlement est adopté à l'unanimité.

Il est consultable sur le site de l'école ainsi que la Charte de la Laïcité. Un exemplaire papier sera fourni aux parents qui en feront la demande s'ils n'ont pas accès à Internet.

4. Nouveaux rythmes scolaires : organisation de la pause méridienne, bilan de la 1^{ère} période et perspectives.

Mme Musellec : Remerciements aux enseignants pour leur collaboration.

Pourquoi 3 groupes ? Pour : Ré-apprendre aux enfants à manger, à prendre son temps.

 Limiter les situations de conflits.

 Apprendre à vivre ensemble.

Augmentation du nombre d'animateurs qualifiés : de 5 à 7.

Réorganisation des espaces dans la cour.

Bilan très positif du point de vue de la mairie et des enseignants qui confirment en disant que les élèves sont plus calmes à l'entrée en classe.

Mr Printemps : 3 groupes hétérogènes et de même effectif répartis en 3 zones dans la cantine.

Après 15 jours de « rodage » à la rentrée, l'organisation fonctionne très bien depuis.

Modification de l'ordre de passage : tous les CM2 mangeront au dernier service à partir de la deuxième période.

5. Plan Particulier de Mise en Sûreté :

Sécurité à l'école : reconduction des mesures appliquées en 2017/2018 à savoir :

1. La présence d'un ou plusieurs membres de l'équipe éducative sur les temps d'accueil et de sortie des élèves.

2. **La fermeture du portillon** après chaque mouvement d'entrée des élèves.

3. **La fermeture des bâtiments** de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 : sonnette si besoin.

4. **L'entraînement aux exercices d'urgence** : PPMS (3 par an) / incendie (3 par an) avec sensibilisation des élèves.

Le 1^{er} exercice alerte incendie s'est déroulé durant la première quinzaine suivant la rentrée ; 2 autres exercices vont avoir lieu dans l'année.

Un exercice d'évacuation à l'extérieur de l'école aura lieu dans le courant de l'année, pour apprendre aux élèves à fuir pour se mettre en sécurité.

Le signal d'alerte utilisé sera l'alarme sonore nouvellement installée, la communication entre les deux bâtiments se fera par téléphone portable selon un protocole établi dans le PPMS.

Mme Musellec :

1. Le fascicule de crise attentat-intrusion a été modifié suite à l'installation et à la mise en service du système d'alarme flash. Chaque classe est équipée d'un bouton qui permet de la déclencher et d'un boîtier lumineux indiquant qu'il faut se confiner dans la classe.

Le même dispositif est installé dans la garderie et le restaurant scolaire.

2. Un dispositif de surveillance (alarme sonore et prise de photo automatique) a été mis en place dans le hall des 2 bâtiments.

6. Les projets, les actions pour l'année scolaire :

Projets culturels, artistiques, scientifiques :

- Sortie à St Marc La Lande, exposition "La ville bleue" et atelier de pratique artistique pour l'ensemble des classes.
- Spectacles au CAC et JMF : accès à la culture pour toutes les classes de l'école. Elles pourront assister à des spectacles proposés par le Moulin du Roc (scène nationale) ou à des concerts par les Jeunesses Musicales de France.
- « École et cinéma » pour les 2 classes de CM1, les classes de CE1/CE2, CE1, CP et ULIS. Il y aura 3 séances dans l'année à La Crèche.
- Sorties au musée d'Agesci : 2 classes de CP (Mmes Arrivé et Cailbault). Elles feront trois visites dans l'année.
- Projet théâtre OCCE : classe de CM2 Céline. Rencontre avec un auteur et un intervenant OCCE François Syreix.
- Participation au prix littéraire « Les Incorruptibles » : classes de CP, de CE1, de CE2, ULIS et une de CM1.
- Sorties régulières à la médiathèque de Chauray.
- Sorties nature pour les 2 classes de CM2 : approche sensible du territoire proche (randonnée, collecte, dessins, ...) Visite d'une exposition sur les oiseaux à la Canopée et du musée d'Agesci.
- Sortie pour participer à l'opération « Fermes ouvertes » : 3 classes de CP, classe de CP/CE1, de CE1/CE2, de CM1/CM2 et ULIS.

Projets cycle 3 pour la liaison école/collège :

- Liaison CM2-6^{ème} CM2 Mme Adam : En cours d'élaboration
- Liaison CM2-6^{ème} CM2 Mme Millet : En cours d'élaboration
- Liaison CM2-6^{ème} CM1-CM2 Mme Lebraut : En cours d'élaboration

- **Projet à caractère citoyen pour toutes les classes et les personnels de l'école :**

Apprendre aux élèves à communiquer entre eux avec

« Gestion non violente des conflits par l'utilisation des messages clairs ». Chaque classe bénéficiera de 3 séances d'1h30 et le personnel municipal est invité à assister à la troisième séance.

Les interventions sont dispensées par François Syreix, animateur à l'Office Central de Coopération à l'école (OCCE)

Projets en EPS :

- Natation pour les classes de CP, de CP/CE1, de CE1, CE1/CE2 et ULIS : chacune un cycle de 8 séances.
- Patinoire à Niort pour les 2 classes de CE2 : 7 séances
- Kayak-voile à Noron pour la classe de CM1/CM2 et Canoé-Kayak à Echiré pour les 2 classes de CM2 ; un cycle de 6 séances pour chacune des classes.

L' EPS et l'USEP, le sport scolaire en prolongement de l'enseignement de l'EPS :

- 3 classes de CP, classe de CP/CE1 et ULIS sont affiliées à l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré). Rencontres inter- classes ou de masse avec des objectifs civiques (respect des autres, des règles...)

Le site de l'école est réactualisé régulièrement, des informations sur la vie de l'école sont en ligne.

Les sorties sont financées par la participation des familles (versement à la coopérative de l'école) par l'association de parents d'élèves (subventions versées à la coopérative) et par la municipalité (le budget de la mairie est en cours d'élaboration.)

De plus, la plupart des sorties ne pourrait pas se faire sans la mise à disposition d'un car par la municipalité et sans la grande disponibilité du chauffeur : M. Fédeau.

7. Travaux et équipements : réalisés et en projet pour l'année scolaire 2018/2019

Mme Musellec : Des travaux ont déjà été effectués (espace en herbe supprimé et réaménager dans la petite cour, mur rehaussé, salle des maîtres, toiture révisée...) et d'autres seront réalisés au cours de l'année en fonction des demandes et du budget.

8. Questions du comité des parents élus :

- **Mme Foireau** : « J'aurais voulu connaître l'avis du corps enseignant concernant la présence d'ordinateur lors des garderies et de la pause déjeuner ? »

Mme Musellec : Des parents sont pour et d'autres sont contre, voir au cas par cas si un parent ne le souhaite pas et le signaler à un animateur. Elle précise que ce sont des logiciels éducatifs. De plus, il n'y a que 2 ordinateurs pour tous les élèves.

- **Mme Guillemet** : « Serait-il possible d'avoir des explications sur la nouvelle organisation de la garderie : nouveau personnel d'encadrement, devoirs faits à l'extérieur de la garderie: dans quelle salle ? A quels horaires ? »

Mme Musellec : Amélioration du taux d'encadrement (1 encadrant pour 18 enfants). Les devoirs sont possibles de 17h30 à 18h00 au calme dans la bibliothèque de l'école.

Mme Guillemet : Peuvent-ils les faire avant, dans la garderie ?

Mme Musellec : Oui, c'est possible mais ce ne sera pas un temps calme.

Mme Guillemet : Pourquoi avoir changé le fonctionnement ?

Mme Musellec : Changement par rapport à l'année dernière pour permettre aux enfants de travailler dans de bonnes conditions.

M. Lair : Serait-il possible d'organiser un espace dans la garderie pour permettre aux enfants qui le veulent de faire leurs devoirs ?

Mme Musellec : L'interdiction sera levée, les enfants qui le souhaitent pourront faire leurs devoirs de 17h à 17h30.

- **Mme Tison** : « J'aurais une question pour le conseil d'école/mairie : un chemin/trottoir va t il être mis en place à côté de la garderie au niveau du gros virage rue des Cornouillers ? »

Mme Musellec : Les services municipaux vont se rendre sur place et évaluer les aménagements possibles.

L'abri à vélos pour les élèves n'a pas d'accès direct à l'école ; il faut passer par le parking des enseignants. La question est posée de savoir s'il est prévu d'en aménager un prochainement.

Mme Musellec : La question est prise en compte par la municipalité.

Date du prochain conseil d'école : jeudi 28 mars 2019 à 18h

La secrétaire de séance : Arnaud BIRAUD

La présidente de séance : Christine MARSAULT